

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENTS

À la cent trente-huitième séance ordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté du Golfe-du-Saint-Laurent tenue le mercredi 27 novembre 2024 à 16 h au bureau de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent situé au 29, chemin d'Aylmer Sound, bureau 400 à Chevery et à laquelle sont présents:

SONT PRÉSENTS:

Madame Gladys Driscoll Martin	préfète, mairesse de Saint-Augustin;
Madame Dale Roberts Keats	préfète suppléante, mairesse de Bonne-Espérance;
Monsieur Colin Shattler	conseiller, maire de Blanc-Sablon;
Madame Gena Chubbs	conseillère, mairesse de Gros-Mécatina;
Siège vacant	conseiller, administrateur Côte-Nord-du-Golfe- Saint-Laurent.

Formant quorum sous la présidence de Madame Gladys Driscoll Martin.

SONT AUSSI PRÉSENTES:

Madame Karine Monger	directrice générale et secrétaire-trésorière;
Madame Marie Geneva Jones	adjointe administrative et secrétaire-trésorière adjointe.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Résolution 2024-11-01
Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Procès-verbal;
 - 3.1 Résolution 2024-11-02
Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2024;
4. Administration;
 - 4.1 Résolution 2024-11-03
Rapports des déboursés effectués pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2024 - Approbation;
 - 4.2 Résolution 2024-11-04
Prévision budgétaire 2025;
 - 4.3 Résolution 2024-11-05
Calendrier des rencontres 2025;
 - 4.4 Évaluation foncière;
 - 4.4.1 Résolution 2024-11-06
Appel d'offres - Évaluation foncière 2025-2029;
 - 4.4.2 Résolution 2024-11-07
Évaluation foncière 2020-2024 - Prolongation;
5. Résolution 2024-11-08
Mercure - Offre de services;
6. Résolution 2024-11-09
Atelier Urbain - Offre de services;
7. Préventionniste en incendie;
 - 7.1 Résolution 2024-11-10
Jean-Pierre Bergeron - Offre de services;
 - 7.2 Résolution 2024-11-11
Marie-France Brisson – Offre de services;
8. Résolution 2024-11-12
Autorisation de signature de l'entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de la Côte-Nord 2025-2029;

9. Résolution 2024-11-13
Autorisation de signature de l'entente Alliance pour la solidarité dans le cadre du Fonds québécois d'initiatives sociales 2024-2029;
10. Résolution 2024-11-14
Autorisation de signature de l'entente relative au PADF 2024-2027;
11. Résolution 2024-11-15
Partenariat Fondation Loisir Côte-Nord – Demande de renouvellement;
12. Résolution 2024-11-16
Démarche d'appui adressée au Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) afin de proposer des solutions financières réalistes et adaptées aux petites communautés isolées en matière d'accès aux infrastructures municipales nécessaires à la conformité et au développement économique local et régional;
13. Informatique Côte-Nord;
 - 13.1 Résolution 2024-11-17
Soumission 8007 - Remplacement du système de copie de sauvegarde bureau de Chevery;
 - 13.2 Résolution 2024-11-18
Soumission 8009 - Bloc de services 20 000 \$ - Année 2025;
 - 13.3 Résolution 2024-11-19
Soumission 8010 - Licences Microsoft 365 Business Premium - Espace infonuagique Microsoft 365 Business Premium;
14. Résolution 2024-11-20
Centre intégré de la Santé et des Services Sociaux de la Côte-Nord –Avantages et primes de rétention dans la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;
15. Appel de projets pour la création d'aires protégées;
 - 15.1 Résolution 2024-11-21
Résolution d'appui à l'analyse par le gouvernement du Québec de la proposition de création d'une aire protégée dans la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent - D'une zone grise à une zone verte;
 - 15.2 Résolution 2024-11-22
Résolution d'appui à l'analyse par le gouvernement du Québec de la proposition de création d'une aire protégée dans la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent - Basse-Côte-Nord;
 - 15.3 Résolution 2024-11-23
Résolution d'appui à l'analyse par le gouvernement du Québec de la proposition de création d'une aire protégée dans la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent - Projet de réserve marine de la Côte ouest de Terre-Neuve;
 - 15.4 Résolution 2024-11-24
Résolution d'appui à l'analyse par le gouvernement du Québec de la proposition de création d'une aire protégée dans la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent - Réserve de biodiversité du secteur est de la Basse-Côte-Nord;
16. Résolution 2024-11-25
Le transport collectif et interurbain : Une relance essentielle pour bâtir les régions;
17. Résolution 2024-11-26
Entente de développement culturel - Extension;
18. Résolution 2024-11-27
ERAC Côte-Nord;
19. Résolution 2024-11-28
Impact de la grève de Poste Canada sur les municipalités de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;
20. Résolution 2024-11-29
Développement de la route 138 – Frais de consultant;
21. Période de questions;
22. Fermeture de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 16 h et Madame Gladys Driscoll Martin souhaite la bienvenue à tous.

RÉSOLUTION – 2024-11-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 27 novembre 2024;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 27 novembre 2024.

PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION – 2024-11-02 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 16 octobre 2024;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Colin Shattler

APPUYÉ par Madame Dale Roberts Keats

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 16 octobre 2024.

ADMINISTRATION

RÉSOLUTION – 2024-11-03 RAPPORT DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 OCTOBRE 2024 - APPROBATION

CONSIDÉRANT QU'un rapport des déboursés est présenté au Conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gena Chubbs

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le rapport des déboursés de la MRC du Golfe-du Golfe-du-Saint-Laurent pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2024 totalisant 1 364 273.79 \$.

RÉSOLUTION – 2024-11-04 PRÉVISION BUDGÉTAIRE 2025

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent est tenu de préparer des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2025;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires proposées sont: revenu au montant de 10 958 543 \$ et dépense au montant de 10 958 543 \$ pour un budget équilibré;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER les prévisions budgétaires de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent pour l'exercice financier 2025;

D'AUTORISER le directeur général à faire parvenir à chacune des municipalités le montant des quotes-parts respectives indiquées au document susmentionné;

D’INSÉRER le document intitulé «MRC du Golfe-du-Saint-Laurent – Prévision budgétaire 2025» à la présente résolution.

PROVINCE DE QUÉBEC	
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT	
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025	
Activités financières de fonctionnement	
REVENUS	2025
Répartition aux municipalités membres	
Quote-Part aux municipalités	191 452 \$
Total répartition aux municipalités membres	191 452 \$
Autres revenus de sources locales	
Transfert du conseil des maires	- \$
Entente transitoire jeunes	160 500 \$
Revenus d'intérêts	50 000 \$
Total autres revenus de sources locales	210 500 \$
Transferts (Subventions gouvernementales)	
FRR 2025 -2029	
FRR - Volet 2	2 332 976 \$
FRR - Volet 3 (Innovation)	620 788 \$
FRR - Volet 4 (Vitalisation)	4 413 598 \$
Pacte fiscal (ressources naturelles)	453 495 \$
Accès aux redevances terres publiques (TNO)	201 521 \$
Services d'aide à l'emploi (SAE)	34 448 \$
Soutien aux travailleurs autonome (STAU)	- \$
Plan de gestion des matières résiduelles	24 000 \$
Programme d'aménagement durable des forêts	- \$
Villages branchés - Capital	429 000 \$
Villages branchés - Intérêts	4 612 \$
Fonds Québécois d'initiative sociales (FQIS)	10 000 \$
FLAC- Fondation L. & A. Chagnon	102 446 \$
Entente sectorielle de renforcement de l'accompagnement des municipalités	234 875 \$
Entente de développement culturel 2021-2023	14 373 \$
Convention d'aide financière - Accès entreprise Québec	80 395 \$
Entente – Programme Nutrition Nord Canada 2024-2026	134 000 \$
Mise en commun d’une ressource spécialisée en urbanisme	95 000 \$
Société du Plan Nord – Alternatives en Habitation	93 890 \$
Société du Plan Nord - Changements climatiques en Basse-Côte-Nord	60 000 \$
Politique nationale de l’architecture et de l’aménagement du territoire (OGAT)	69 306 \$
Accélérer la transition climatique locale (ATCL)	1 017 458 \$
Total transferts (subventions gouvernementales)	10 426 180 \$
Appropriation du surplus non affectés	130 411 \$
Total appropriation du surplus non affectés	130 411 \$
TOTAL REVENUS DE FONCTIONNEMENT	10 958 543 \$

PROVINCE DE QUÉBEC	
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT	
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025	
<u>Activités financières de fonctionnement</u>	
DÉPENSES	2025
<u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>	
Conseil de la MRC	
Rémunération des élus	45 000 \$
Allocation non imposable	25 000 \$
Cotisation de l'employeur	9 000 \$
Frais de déplacement élus	15 000 \$
Total Conseil de la MRC	94 000 \$
Administration	
Rémunération	733 424 \$
Cotisations employeur	120 307 \$
CSST	2 526 \$
Assurance collective	35 936 \$
Régime de retraite simplifié	29 172 \$
Frais de déplacement	69 000 \$
Frais de postes	1 000 \$
Frais avion	350 \$
Téléphone et internet	10 000 \$
ZOOM - frais de licence	500 \$
Publication journaux	2 500 \$
Promotion & visibilité	15 000 \$
Honoraires professionnels	250 317 \$
Évaluation municipale	131 062 \$
Comptabilité et vérification	17 500 \$
Services juridiques	30 000 \$
Équipement informatique (Service consultant)	39 500 \$
Achat de logiciels	25 000 \$
Assurances générales	8 500 \$
Formation et perfectionnement	11 000 \$
Cotisation et abonnement	5 000 \$
Inscription	1 000 \$
Loyer	70 094 \$
Contrats de location (photocopieur)	10 000 \$
Équipement de bureau	7 500 \$
Fournitures de bureau	6 000 \$
Location d'équipement	2 000 \$
Total administration	1 634 188 \$
Autres	
Autres frais de déplacements	1 000 \$
Autres dépenses de fonctionnement	3 500 \$
Amélioration locative	1 000 \$
Réception publique	1 000 \$
Frais divers	2 000 \$
Total autres	8 500 \$
TOTAL ADMINISTRATION GÉNÉRALE	1 736 688 \$

PROVINCE DE QUÉBEC	
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT	
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025	
Activités financières de fonctionnement	
SÉCURITÉ PUBLIQUE	2025
Sécurité incendie (Schéma de couverture de risque)	
Consultant	50 000 \$
Cotisations de l'employeur	- \$
CSST	- \$
Assurance collective	- \$
Frais de déplacements	- \$
Formation	- \$
Loyer	- \$
Équipement informatique	- \$
Équipement de bureau	- \$
Fourniture de bureau	- \$
Publicité et information	- \$
Autres - mise en œuvre schéma incendie	- \$
Total sécurité incendie	50 000 \$
TOTAL SÉCURITÉ PUBLIQUE	50 000 \$
AMÉNAGEMENT URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	
Promotion et développement économique	
FRR - Volet 3 (Innovation)	724 253 \$
FRR - Volet 4 (Vitalisation)	4 413 598 \$
Visibilité & soutien aux événements rég.	- \$
Planification stratégique	50 000 \$
Politique de soutien aux entreprises	125 000 \$
Fonds de développement rural	148 547 \$
Programme d'aménagement durable des forêts	- \$
Entente transitoire jeunes	210 500 \$
Villages branchés - Part MRC	50 000 \$
Villages branchés - Capital	419 200 \$
Villages branchés - Intérêts	8 672 \$
Concertation régional	- \$
Projets structurant	1 345 129 \$
Fonds Québécois d'initiative sociales (FQIS)	- \$
Fondation Loisir Côte-Nord	5 400 \$
Entente sectorielle de renforcement de l'accompagnement des municipalités	334 875 \$
Entente de développement culturel 2021-2023	35 933 \$
Entente égalité	1 800 \$
Entente partenariat territorial en lien collectivité Côte-Nord «Entente dévelop. sectoriel»	5 000 \$
Entente sectorielle visant l'attraction et l'établissement durable en Côte-Nord	18 000 \$
Entente – Programme Nutrition Nord Canada 2024-2026	129 200 \$
Société du Plan Nord – Alternatives en Habitation	93 890 \$
Société du Plan Nord - Changements climatiques en Basse-Côte-Nord	20 000 \$
Assemblée des MRC de la Côte-Nord - Ressource régionale	14 400 \$
Accélérer la transition climatique locale (ATCL)	1 017 458 \$
Total promotion et développement économique	9 170 855 \$
Programmes SHQ	
Consultant PAD	- \$
Subvention PAD	- \$
Consultant LAAA	- \$
Subvention LAAA	- \$
Consultant RénoVillage	- \$
Subvention RénoVillage	
Total-Programmes SHQ	- \$
TOTAL AMÉNAGEMENT URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	9 170 855 \$
Financement	
Frais bancaires	1 000 \$
Intérêts emprunt temporaire	- \$
Capital	- \$
Intérêts financement	- \$
Total Financement	1 000 \$
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT	10 958 543 \$
SURPLUS / DÉFICIT - PROJETÉ	0 \$

RÉSOLUTION – 2024-11-05 CALENDRIER DES RENCONTRES 2025

CONSIDÉRANT QUE le code municipal stipule à l’article 148 ce qui suit : « Le conseil d’une municipalité régionale de comté tient une séance ordinaire au moins une fois tous les deux mois, dont une le quatrième mercredi de novembre. Le conseil établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l’heure du début de chacune »;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’ADOPTER le calendrier des rencontres suivant pour 2025, en tenant compte que les rencontres auront lieu à 16 h 00 aux dates identifiées :

Mercredi, le 22 janvier 2025	Mercredi, le 19 février 2025
Mercredi, le 19 mars 2025	Mercredi, le 16 avril 2025
Mercredi, le 21 mai 2025	Mercredi, le 18 juin 2025
Mercredi, le 16 juillet 2025	Mercredi, le 17 septembre 2025
Mercredi, le 15 octobre 2025	Mercredi, le 26 novembre 2025

ÉVALUATION FONCIÈRE

RÉSOLUTION – 2024-11-06 APPEL D’OFFRES - ÉVALUATION FONCIÈRE 2025-2029

CONSIDÉRANT QUE le contrat de services en évaluation foncière avec Altus vient à échéance le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu d’aller en appel d’offres pour des services en évaluation foncière sur le Système électronique d’appel d’offres SE@O;

CONSIDÉRANT QU’il y lieu de nommer un comité de sélection pour l’évaluation des offres;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gena Chubbs

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

DE MANDATER la directrice générale, Madame Karine Monger à publier un appel d’offres pour des services d’évaluation foncière pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 décembre 2029 sur le Système électronique d’appel d’offres;

DE NOMMER Mesdames Gladys Driscoll Martin et Dale Roberts Keats et Monsieur Colin Shattler au comité de sélection pour l’évaluation des offres en évaluation foncière.

RÉSOLUTION – 2024-11-07 ÉVALUATION FONCIÈRE 2020-2024 - PROLONGATION

CONSIDÉRANT QUE le contrat de services en évaluation foncière avec Altus vient à échéance le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE l’appel d’offres pour des services en évaluation foncière sera publié sur le Système électronique d’appel d’offres à compter de la mi-janvier;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu que les soumissionnaires disposent d’un minimum de quatre semaines pour déposer leur offre de services;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE PROLONGER le contrat actuel avec Altus devant se terminer au 31 décembre 2024 au 31 mars 2025.

RÉSOLUTION – 2024-11-08 MERCURE - OFFRE DE SERVICES

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent a retenu récemment les services d'un coordonnateur au développement de la Route 138;

CONSIDÉRANT QU'à travers ce mandat, la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent est à la recherche d'une expertise stratégique en matière d'affaires publiques et de relations gouvernementales;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de Mercure Conseil + Communication de l'ordre de 10 000 \$;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gena Chubbs

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RETENIR les services de Mercure pour une banque d'heure de 10 000 \$ provenant du poste budgétaire «honoraires professionnels».

RÉSOLUTION – 2024-11-09 ATELIER URBAIN – OFFRE DE SERVICES

CONSIDÉRANT QUE la MRC dispose présentement d'une entente de services professionnels avec la firme Atelier Urbain afin de nous supporter dans nos démarches en aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'Atelier Urbain possède une grande connaissance de notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent peut établir en gré à gré un contrat de 20 000 dollars pour des services;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER l'offre de service de la firme Atelier Urbain pour l'année 2025.

PRÉVENTIONNISTE EN INCENDIE

RÉSOLUTION – 2024-11-10 JEAN-PIERRE BERGERON - OFFRE DE SERVICES

CONSIDÉRANT QUE la MRC est à la recherche d'un préventionniste en incendie qui aura le mandat de l'analyse des risques des bâtiments de la MRC en relation avec l'élaboration du Schéma de couverture de risques incendie;

CONSIDÉRANT QUE nous avons invité plusieurs individus / entreprise pour ce mandat;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu 1 offre en relation avec ce mandat;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RETENIR les services de M. Jean-Pierre Bergeron, pour un montant maximum de 15 000\$ excluant les frais de déplacements qui seront couverts par la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent provenant du poste budgétaire sécurité incendie sous le poste budgétaire consultant;

D'AUTORISER Madame Karine Monger, directrice générale, à signer l'offre de service.

RÉSOLUTION – 2024-11-11 MARIE-FRANCE BRISSON – OFFRE DE SERVICES

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent a identifié la révision du schéma de couverture de risque incendie en tant que priorité entre les municipalités, la MRC et les ministères concernés;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent travaille activement à l'élaboration du schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT QUE le principal mandat de la consultante sera de recueillir la donnée collectée par l'expert-technique, de la traiter de manière à ce qu'elle soit dûment intégrée au schéma révisé, de s'assurer du respect du calendrier de réalisation afin de mener à terme la révision en question;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Colin Shattler

APPUYÉ par Madame Dale Roberts Keats

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'EMBAUCHER Madame Marie-France Brisson pour un montant maximal de 21 000 \$ de janvier à novembre 2025 sous le poste budgétaire «Entente sectorielle de renforcement de l'accompagnement des municipalités»;

D'AUTORISER Madame Karine Monger à signer le contrat d'embauche de Madame Marie-France Brisson.

RÉSOLUTION – 2024-11-12 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LA RÉGION DE LA CÔTE-NORD 2025-2029

CONSIDÉRANT QUE cette entente est conclue dans le cadre de la mise en œuvre de l'action transversale 9 de la stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027;

CONSIDÉRANT QUE l'entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de la Côte-Nord 2025-2029 favorisera l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes, pour les exercices financiers 2024-2025 à 2028-2029, le tout respectant les modalités détaillées dans le plan d'action; Promotion des rapports égalitaires et lutte contre les stéréotypes sexuels et sexistes; Égalité en emploi et égalité économique entre les femmes et les hommes; Partage des responsabilités familiales et conciliation entre les sphères de vie personnelle et professionnelle; Santé et bien-être des femmes; Parité dans les lieux décisionnels et leadership; Analyse différenciée selon les sexes; Prévention de la violence conjugale, de la violence sexuelle et de l'exploitation sexuelle, et accompagnement des personnes qui en sont victimes;

CONSIDÉRANT QUE le coût total de l'entente sera de 440 000 \$ sur cinq ans (2024-2029);

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent sera de 7 200 \$ soit 4 versements égaux de 1 800 \$ à compter de 2025-2026;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gena Chubbs

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE MANDATER le Regroupement des femmes de la Côte-Nord à titre de responsable de la mise en œuvre de ladite entente;

D'AUTORISER Madame Gladys Driscoll Martin à signer tous les documents inhérents à cette entente.

RÉSOLUTION – 2024-11-13 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ DANS LE CADRE DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES 2024-2029

CONSIDÉRANT QUE la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* (RLRQ, chapitre L-7) institue une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi que le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement la réalisation de projets, d'actions et d'initiatives afin d'atteindre les buts de la Stratégie nationale;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a dévoilé le 21 juin 2024 le Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029. *Mobiliser. Accompagner. Participer* (ci-après « Plan de lutte »), dans lequel il est prévu à la mesure 3.1.1.1 de poursuivre et de bonifier les Alliances pour la solidarité sur l'ensemble du territoire québécois, y compris avec des organisations autochtones afin que les acteurs locaux ou régionaux puissent investir les ressources disponibles selon les priorités établies en concertation avec leurs milieux;

CONSIDÉRANT QUE le ministère souhaite verser au partenaire une aide financière à même le FQIS dans le but de lui permettre de soutenir, sur son territoire, des initiatives qui contribuent à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

CONSIDÉRANT QUE les mrc/villes, à titre d'actrices responsables du développement local et régional, ont signifié leur engagement à se mobiliser autour de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

CONSIDÉRANT QUE les sommes versées par le ministère, provenant de l'Alliance pour la solidarité 2018-2023 (entente prolongée jusqu'au 31 octobre 2024), mais non utilisées ni engagées au 31 octobre 2024, sont reportées dans le cadre de la présente convention et doivent être utilisées aux seules fins prévues dans celle-ci;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE MANDATER la MRC de Caniapiscau comme fiduciaire de la prochaine entente régionale du Fonds Québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité;

D'AUTORISER la préfète, Madame Gladys Driscoll Martin à signer les documents relatifs à l'Alliance pour la solidarité dans le cadre du Fonds Québécois d'initiatives sociales.

RÉSOLUTION – 2024-11-14 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE AU PADF 2024-2027

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (RLRQ, chapitre A-18.1) (LADTF) prévoit que la ministre élabore un plan tactique et un plan opérationnel d'aménagement forestier intégré pour chacune des unités d'aménagement, en collaboration avec la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT);

CONSIDÉRANT QUE selon cette loi, les TLGIRT sont mises en place dans le but d'assurer une prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et des organismes concernés par les activités d'aménagement forestier planifiées, de fixer des objectifs locaux d'aménagement durable des forêts et de convenir des mesures d'harmonisation des usages;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette loi, la ministre peut confier la composition et le fonctionnement d'une TLGIRT qui relève d'elle, y compris le règlement des différends pouvant survenir à cette table, à une ou plusieurs municipalités régionales de comté (MRC) avec qui elle conclut une entente visée à l'article 126.3 de la *Loi sur les compétences municipales* (chapitre C-47.1);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 126.3 de cette loi, une MRC peut conclure, avec les ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice des pouvoirs que lui confère l'article 126.2, notamment pour la mise en œuvre de priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales et que la MRC administre les sommes qui lui sont confiées dans le cadre de ces ententes et possède tous les pouvoirs nécessaires à la réalisation de celles-ci;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) souhaite confier la composition et le fonctionnement de TLGIRT aux délégataires pour la région visée;

CONSIDÉRANT QUE le MRNF a élaboré le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) en vertu de la *Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune* (LMRNF), qui a comme objectif d'optimiser, avec la participation des intervenants locaux, l'aménagement durable du territoire forestier des régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le PADF prévoit la délégation de la gestion d'une partie de ce programme aux MRC, conformément au second alinéa de l'article 17.22 de la LMRNF;

CONSIDÉRANT QUE le MRNF souhaite déléguer une partie de la gestion du PADF aux délégataires notamment pour renforcer les rôles de développement économique et régional qu'elles exercent et s'assurer que les décisions prises en région répondent davantage aux préoccupations et aux besoins exprimés par la population;

CONSIDÉRANT QUE les délégataires font partie de la même région administrative et souhaitent se voir confier la composition et le fonctionnement de TLGIRT et déléguer une partie de la gestion du PADF;

CONSIDÉRANT QUE les six MRC s'entendent pour nommer la MRC de Manicouagan à titre de responsable de l'administration de l'Entente à intervenir, et ce, pour la période 2024-2027;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Colin Shattler

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE MANDATER la MRC de Manicouagan pour administrer l'entente relative au Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) à intervenir avec le MFFP et ce, pour et au nom de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent, conformément à l'offre de service;

DE RÉPARTIR l'enveloppe dédiée à la Côte-Nord et les résiduelles 2018-2021 en fonction des pourcentages de la répartition historique, tel que convenu entre les MRC de la Côte-Nord;

DE MANDATER la préfète et la directrice générale à signer l'entente de délégation à intervenir avec le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs concernant la délégation d'une partie de la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF).

RÉSOLUTION – 2024-11-15 PARTENARIAT FONDATION LOISIR CÔTE-NORD – DEMANDE DE RENOUVELLEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Loisir Côte-Nord a effectué une demande de renouvellement de partenariat financier à l'Assemblée des MRC pour un montant de 90 000 dollars pour 3 ans;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation a pour mission d'amasser et de gérer des fonds dans la région de la Côte-Nord au bénéfice d'athlètes et d'artistes étudiants;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent partage les mêmes objectifs que la Fondation, soit de reconnaître et d'encourager le talent de chez nous ainsi que de soutenir les athlètes dans la poursuite de leurs objectifs sportifs et personnels;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été acceptée par l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord et ce, selon la répartition habituelle;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE CONFIRMER la participation financière de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent au montant de 16 200 dollars à raison de trois paiements égaux de 5 400 dollars pour les années 2024, 2025 et 2026.

RÉSOLUTION – 2024-11-16 DÉMARCHÉ D'APPUIE ADRESSÉE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) AFIN DE PROPOSER DES SOLUTIONS FINANCIÈRES RÉALISTES ET ADAPTÉES AUX PETITES COMMUNAUTÉS ISOLÉES EN MATIÈRE D'ACCÈS AUX INFRASTRUCTURES MUNICIPALES NÉCESSAIRES À LA CONFORMITÉ ET AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL ET RÉGIONAL

CONSIDÉRANT QUE plusieurs villes et municipalités au Québec font face au défi de devoir mettre aux normes leurs infrastructures d'eau potable et d'eaux usées et sans pourtant posséder les moyens financiers requis;

CONSIDÉRANT QUE malgré les programmes gouvernementaux connus (ex : PRIMEAU, TECQ et autres) et mis à disposition des villes et municipalités, souvent, même l'accès à ces fonds sont contraignants car cela impacte fortement le taux d'endettement municipal et conséquemment des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE cette conséquence financière sur le milieu est d'autant plus impactante au sein des petites municipalités et communautés isolées, telles les municipalités de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE souvent dans ces petites municipalités isolées, ou on constate les impacts aussi liés à la dévitalisation du milieu, non seulement l'accès à une dite subvention gouvernementale porte vers un taux d'endettement municipal trop élevé mais seule la portion financière municipale de base requise pour accéder à la subvention en question devient impossible car le budget annuel ne le permet carrément pas;

CONSIDÉRANT QUE cette situation de besoins documentés et urgents en matière d'infrastructures locales versus une non disponibilité des fonds nécessaires expose les municipalités à des sanctions et pénalités financières considérables;

CONSIDÉRANT QUE cette situation est un frein au développement économique local, encore une fois, d'autant plus pour les municipalités souffrant de dévitalisation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Blanc-Sablon et la Municipalité de Saint-Augustin ont effectué les projections financières de ce que son besoin actuel en matière et coûts d'opérations non négligeables qui y sont associés représentent pour celle-ci et ses citoyens et que sans changement à la situation ou aux outils financiers qui pourraient être mis à sa disposition, pour les municipalités, il sera impossible de procéder aux projets et notamment dans certains cas de se conformer à la Loi et aux normes environnementales;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs autres municipalités de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent sont dans des démarches d'avant-projet et vont se retrouver confronté aux mêmes enjeux prochainement;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Colin Shattler

APPUYÉ par Madame Dale Roberts Keats

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE S'ADRESSER au Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) et autres parties prenantes afin d'entamer des démarches régionales afin d'analyser la situation et de produire collectivement des pistes de solutions adaptés au contexte spécifique du territoire;

D'EXEMPTER de sanctions et pénalités financières lié au fait, non pas qu'elle ne veulent mais qu'elles ne peuvent financièrement se conformer aux normes et lois en vigueur les municipalités couvertes par le territoire de la MRC.

INFORMATIQUE CÔTE-NORD

RÉSOLUTION – 2024-11-17 SOUMISSION 8007 - REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE COPIE DE SAUVEGARDE POUR LE BUREAU DE CHEVERY

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de service d'Informatique Côte-Nord au montant de 8 703.61 \$ pour le remplacement du système de copie de sauvegarde à l'emplacement de la MRCGSL à Chevery;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Colin Shattler

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RETENIR l'offre de service d'Informatique Côte-Nord Inc. pour l'achat du système de copie de sauvegarde pour la MRC du-Golfe-du-Saint-Laurent;

D'AUTORISER Madame Karine Monger à signer le contrat de service #8007 au montant de 8 703.61 \$.

RÉSOLUTION – 2024-11-18 SOUMISSION 8009 - BLOC DE SERVICES 20 000 \$ - ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de service d'Informatique Côte-Nord au montant de 22 995 \$ pour l'achat d'un bloc de service à l'emplacement de la MRCGSL à Chevery;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent peut établir en gré à gré un contrat de moins de 25 000 \$ pour des services;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RETENIR l'offre de service d'Informatique Côte-Nord Inc. pour l'achat d'un bloc de service pour la MRC du-Golfe-du-Saint-Laurent;

D'AUTORISER Madame Karine Monger à signer le contrat de service #8009 au montant de 22 9952 \$.

RÉSOLUTION – 2024-11-19 SOUMISSION 8010 - LICENCES MICROSOFT 365 BUSINESS PREMIUM - ESPACE INFONUAGIQUE MICROSOFT 365 BUSINESS PREMIUM

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de service d'Informatique Côte-Nord au montant de 5 456.72 \$ pour l'achat de la licences Microsoft 365 Business Premium - Espace infonuagique Microsoft 365 Business Premium pour tous les employés de la MRCGSL;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent peut établir en gré à gré un contrat de moins de 25 000 \$ pour des services;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Colin Shattler

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RETENIR l'offre de service d'Informatique Côte-Nord Inc. pour l'achat de la licences Microsoft 365 Business Premium - Espace infonuagique Microsoft 365 Business Premium pour la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

D'AUTORISER Madame Karine Monger à signer le contrat de service #8010 au montant de 5 456.72 \$.

**RÉSOLUTION – 2024-11-20 CENTRE INTÉGRÉ DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA
CÔTE-NORD – AVANTAGES ET PRIMES DE RÉTENTION DANS LA
MRC DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT**

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent fait partie de la grande région de la Côte-Nord en se situant à son extrémité est, à la frontière du Labrador;

CONSIDÉRANT QUE les communautés de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent sont pour l'ensemble éloignées des grands centres de la province du Québec et de plus, la majorité de nos communautés sont isolées les unes des autres;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-Saint-Laurent, comme la Côte-Nord et toutes les autres régions rurales au Québec est en baisse démographique;

CONSIDÉRANT QUE le recrutement et la rétention de main d'œuvre est complexe pour notre région, et plus particulièrement dans le secteur des services de santé;

CONSIDÉRANT QUE le recrutement et la rétention d'employés s'avère plus fructueuse lorsque notre main d'œuvre est locale;

CONSIDÉRANT QU'en s'assurant d'avoir les bons avantages en place, le recrutement et la rétention d'employés serait plus facile et adéquat pour notre région;

CONSIDÉRANT QUE les règles actuelles d'embauche désavantagent les gens locaux en les déprivant de bénéfices tels que billets d'avion annuel et loyer;

CONSIDÉRANT QUE les primes de rétention octroyées aux employés dans la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent ne correspondent pas aux réalités terrain de notre MRC en comparaison à d'autres sous-secteurs de la Côte-Nord;

- **Secteur de Kégaska a Blanc-Sablon :**
 - Disparité secteur 3 :
 - Sans dépendant 172.56 \$/semaine
 - Avec dépendants 276.03 \$/semaine
 - **Prime d'installation et rétention:**
 - **Catégorie 1** (Infirmières, infirmière auxiliaire et inhalothérapeute) **192.31 % / semaine**
 - Catégorie, 2, 3 et 4 : **Aucune**
- **Secteur Schefferville**
 - Disparité secteur 4 :
 - Sans dépendant 203.66 \$ / semaine
 - Avec dépendants 358.99 \$/semaine
 - **Prime Attraction rétention : 269.23 \$ /semaine**

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gena Chubbs

APPUYÉ par Madame Dale Roberts Keats

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DEMANDER au CISSS de la Côte-Nord et au Ministère de la Santé et tous les autres partenaires impliqués de changer ces critères afin permettre l'embauche de ressources en santé originaire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent pouvant œuvrer dans la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

DE MODIFIER le niveau de prime de rétention à la hausse, disparité secteur 4, afin que celui-ci représente la réalité des communauté isolées de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent.

APPEL DE PROJETS POUR LA CRÉATION D'AIRES PROTÉGÉES

RÉSOLUTION – 2024-11-21

RÉSOLUTION D'APPUI À L'ANALYSE PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE LA PROPOSITION DE CRÉATION D'UNE AIRE PROTÉGÉE DANS LA MRC DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT - D'UNE ZONE GRISE À UNE ZONE VERTE

CONSIDÉRANT QUE le Québec a adhéré au nouveau Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, dont la cible phare vise à conserver 30 % des terres et des océans de la planète (cible 3) d'ici 2030;

CONSIDÉRANT QU'afin d'atteindre cette nouvelle cible, les municipalités et MRC sont appelées à jouer un rôle stratégique de premier plan en raison de leur expertise en matière d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a annoncé le lancement d'un appel à projets auprès du grand public pour la création d'aires protégées en territoire public méridional, continental et marin;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (RLRQ, c. C-61.01), une aire protégée est un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés;

CONSIDÉRANT QUE des phases d'analyse et de concertation régionale seront portées par le gouvernement et permettront de rassembler toute l'information nécessaire à une prise de position éclairée quant aux territoires à protéger en priorité dans la région;

CONSIDÉRANT QUE la priorisation des territoires à protéger prendra en compte la vision des parties prenantes régionales;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gena Chubbs

APPUYÉ par Madame Dale Roberts Keats

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE REFUSER l'analyse par le gouvernement du Québec de la proposition d'aire protégée d'une zone grise à une zone verte et la soumettre à un exercice de concertation régionale.

RÉSOLUTION – 2024-11-22

RÉSOLUTION D'APPUI À L'ANALYSE PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE LA PROPOSITION DE CRÉATION D'UNE AIRE PROTÉGÉE DANS LA MRC DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT - BASSE-CÔTE-NORD

CONSIDÉRANT QUE le Québec a adhéré au nouveau Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, dont la cible phare vise à conserver 30 % des terres et des océans de la planète (cible 3) d'ici 2030;

CONSIDÉRANT QU'afin d'atteindre cette nouvelle cible, les municipalités et MRC sont appelées à jouer un rôle stratégique de premier plan en raison de leur expertise en matière d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a annoncé le lancement d'un appel à projets auprès du grand public pour la création d'aires protégées en territoire public méridional, continental et marin;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (RLRQ, c. C-61.01), une aire protégée est un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés;

CONSIDÉRANT QUE des phases d'analyse et de concertation régionale seront portées par le gouvernement et permettront de rassembler toute l'information nécessaire à une prise de position éclairée quant aux territoires à protéger en priorité dans la région;

CONSIDÉRANT QUE la priorisation des territoires à protéger prendra en compte la vision des parties prenantes régionales;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gena Chubbs

APPUYÉ par Madame Dale Roberts Keats

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE REFUSER l'analyse par le gouvernement du Québec de la proposition d'aire protégée Basse-Côte-Nord et la soumettre à un exercice de concertation régionale.

RÉSOLUTION – 2024-11-23 RÉSOLUTION D'APPUI À L'ANALYSE PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE LA PROPOSITION DE CRÉATION D'UNE AIRE PROTÉGÉE DANS LA MRC DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT - PROJET DE RÉSERVE MARINE DE LA CÔTE OUEST DE TERRE-NEUVE

CONSIDÉRANT QUE le Québec a adhéré au nouveau Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, dont la cible phare vise à conserver 30 % des terres et des océans de la planète (cible 3) d'ici 2030;

CONSIDÉRANT QU'afin d'atteindre cette nouvelle cible, les municipalités et MRC sont appelées à jouer un rôle stratégique de premier plan en raison de leur expertise en matière d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a annoncé le lancement d'un appel à projets auprès du grand public pour la création d'aires protégées en territoire public méridional, continental et marin;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (RLRQ, c. C-61.01), une aire protégée est un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés;

CONSIDÉRANT QUE des phases d'analyse et de concertation régionale seront portées par le gouvernement et permettront de rassembler toute l'information nécessaire à une prise de position éclairée quant aux territoires à protéger en priorité dans la région;

CONSIDÉRANT QUE la priorisation des territoires à protéger prendra en compte la vision des parties prenantes régionales;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE REFUSER l'analyse par le gouvernement du Québec de la proposition d'aire protégée projet de réserve marine de la Côte ouest de Terre-Neuve et la soumettre à un exercice de concertation régionale.

RÉSOLUTION – 2024-11-24 RÉSOLUTION D'APPUI À L'ANALYSE PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE LA PROPOSITION DE CRÉATION D'UNE AIRE PROTÉGÉE DANS LA MRC DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT - RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ DU SECTEUR EST DE LA BASSE-CÔTE-NORD

CONSIDÉRANT QUE le Québec a adhéré au nouveau Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, dont la cible phare vise à conserver 30 % des terres et des océans de la planète (cible 3) d'ici 2030;

CONSIDÉRANT QU’afin d’atteindre cette nouvelle cible, les municipalités et MRC sont appelées à jouer un rôle stratégique de premier plan en raison de leur expertise en matière d’aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a annoncé le lancement d'un appel à projets auprès du grand public pour la création d'aires protégées en territoire public méridional, continental et marin;

CONSIDÉRANT QU’aux termes de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (RLRQ, c. C-61.01), une aire protégée est un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d’assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés;

CONSIDÉRANT QUE des phases d’analyse et de concertation régionale seront portées par le gouvernement et permettront de rassembler toute l’information nécessaire à une prise de position éclairée quant aux territoires à protéger en priorité dans la région;

CONSIDÉRANT QUE la priorisation des territoires à protéger prendra en compte la vision des parties prenantes régionales;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Colin Shattler

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’APPUYER l’analyse par le gouvernement du Québec de la proposition d’aire protégée réserve de biodiversité du secteur est de la Basse-Côte-Nord et la soumettre à un exercice de concertation régionale.

RÉSOLUTION – 2024-11-25 LE TRANSPORT COLLECTIF ET INTERURBAIN : UNE RELANCE ESSENTIELLE POUR BÂTIR LES RÉGIONS

CONSIDÉRANT QUE le transport collectif et adapté est un service public incontournable pour permettre à toutes les régions du Québec de se développer et d'assurer leur prospérité, et non seulement pour les grandes villes;

CONSIDÉRANT QUE plus de 30 % de la population du Québec est répartie à l'extérieur du territoire couvert par les dix sociétés de transport, mais que l'aide financière allouée au transport collectif régional par le programme d'aide au transport collectif pour ces communautés n'est que de 6,8 %;

CONSIDÉRANT QU’UN déficit de mobilité accentue l'isolement social de personnes déjà vulnérables;

CONSIDÉRANT QUE des citoyens dans les régions du Québec n'ont pas accès au transport collectif, ce qui a pour effet de limiter leur accès aux services essentiels tels que les soins de santé et certaines activités sociales et économiques;

CONSIDÉRANT QUE la mobilité durable, dont le transport collectif, comporte de nombreux bénéfices sociaux, environnementaux et contribue au dynamisme économique des communautés;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable impose une série de règles abusives en matière de transport collectif et adapté et que ces règles empêchent toute initiative et innovation dans la livraison de ces services par les municipalités locales et régionales;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT) entreront en vigueur le 1er décembre 2024 et que l'orientation 4.3 comporte un objectif qui vise à assurer la planification intégrée de l'aménagement et des transports;

CONSIDÉRANT QUE le transport interurbain ne profite d'aucun programme ni budget structurant de la part du ministère et que les MRC doivent régulièrement pallier le manque de financement pour conserver le niveau de services;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gena Chubbs

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DEMANDER au gouvernement du Québec d'apporter toutes les modifications aux programmes et réglementations pour que les municipalités et les MRC aient tous les leviers à leur disposition pour prendre les décisions et déployer des services de transport qui répondent aux besoins et réalités de leur territoire par:

Hausse de la part du financement

QUE la part du financement du transport collectif et adapté dans les régions soit revue à la hausse afin de tenir compte des réalités des territoires non desservis par une société de transport et regroupant 30 % de la population du Québec;

Occupation et vitalité des territoires et compétences municipales

QUE les compétences et l'autonomie municipales en matière de transport soient reconnues, respectées et appuyées par le ministère des Transports et de la Mobilité durable notamment dans la mise en œuvre du schéma d'aménagement et de développement;

Agilité et souplesse requises

QUE les programmes et mesures d'aide au transport collectif et adapté soient revus afin de retirer tous les freins à l'innovation dans la desserte des services par :

- a) Une plus grande agilité dans la gestion des services de transport pour déployer une offre diversifiée et viable, adaptée aux réalités locales et régionales;
- b) L'ajustement du calendrier de versements de l'aide financière pour assurer la disponibilité des liquidités;
- c) La souplesse quant aux dépenses admissibles : retrait du plafond de coût maximal d'un transport par la reconnaissance du coût réel; frais de gestion, de ressources humaines et de développement soient des frais admissibles;

Modifications législatives : lever tous les freins et limitations dans les choix de gestion

QUE les modifications législatives soient apportées afin de lever toutes les restrictions et ainsi permettre aux organisations de transport collectif régionales d'avoir tous les outils pour opérer le service, comme de pouvoir acquérir et opérer leurs propres véhicules et de convenir d'ententes de gré à gré;

QUE la mobilité des citoyens entre les municipalités, notamment les villes-centres, soit facilitée pour augmenter l'accessibilité aux divers services et contribuer à l'activité économique de toute la région;

QUE la législation du transport interurbain, incluant le transport aérien, soit revue pour que ce service public de transport permette la mobilité interrégionale et ainsi soutienne la vitalité économique de nos régions.

RÉSOLUTION – 2024-11-26 ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – PROLONGATION

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent a élaboré sa première politique culturelle avec l'objectif d'agir sur la vitalité culturelle de la région au bénéfice de l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT QUE la politique culturelle nous a permis de signer une entente de développement culturel (1^{er} janvier 2021 - 30 juin 2025) convenue avec le ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci nous permet de financer et de réaliser des projets culturels structurants;

CONSIDÉRANT QUE la date de fin de l'entente approche mais qu'il reste toujours 35 933 \$;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DEMANDER au ministère de la Culture et des Communications de prolonger cette entente pour une période de six mois supplémentaire jusqu'au 31 décembre 2025.

RÉSOLUTION – 2024-11-27 ERAC CÔTE-NORD

CONSIDÉRANT QUE les ERAC (Espace Régional d'accélération, de croissance et d'innovation) sont depuis 2019 des lieux de convergence entre les intervenants liés au milieu des affaires;

CONSIDÉRANT QUE les ERAC qui rendent des services aux entrepreneurs et aux acteurs de développement économique, en complémentarité avec les partenaires de l'écosystème d'innovation et en tenant compte des spécificités régionales;

CONSIDÉRANT QU'il existe 17 ERAC présents dans l'ensemble de la province du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce projet consiste à élaborer la première planification stratégique de l'ERAC, condition essentielle afin de maintenir l'aide financière de 400 000 \$ réservé par le MEIE auprès de l'ERAC Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QU'il manque un montant de 29 430 \$ pour la mise en place de L'ERAC;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gena Chubbs

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE CONTRIBUER au montant de 5 297.40 \$ pour la phase de planification stratégique de l'ERAC provenant du surplus.

VERSER cette somme à ID Manicouagan, promoteur du projet.

RÉSOLUTION – 2024-11-28 IMPACT DE LA GRÈVE DE POSTE CANADA SUR LES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE le courrier est un service essentiel;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent est située à l'extrémité est de la province du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont éloignées et parfois isolées les unes des autres par l'absence d'un lien routier;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent n'ont accès à aucun autre service de transport alternatif (IntelCom, UPS, Puralator, FedEx, etc.);

CONSIDÉRANT QUE qu'il y a absence de services gouvernementaux ou autres sur notre territoire (Service Canada, Service Québec, SAAQ etc.);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent dépendent uniquement de Postes Canada pour tout le courrier et les colis entrants et sortants;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DÉNONCER les impacts négatifs de la grève de Postes Canada sur la population et les institutions de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

DE DEMANDER au gouvernement du Canada qu'une alternative soit mise en place pour desservir la population et les institutions de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent pendant cette grève.

RÉSOLUTION – 2024-11-29 DÉVELOPPEMENT DE LA ROUTE 138 – FRAIS DE CONSULTANTS

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent a retenu récemment les services d'un coordonnateur au développement de la Route 138;

CONSIDÉRANT QU'à travers ce mandat, la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent est à la recherche de diverses expertises stratégiques en matière de développement économique, d'affaires publiques et de relations gouvernementales;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gena Chubbs

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

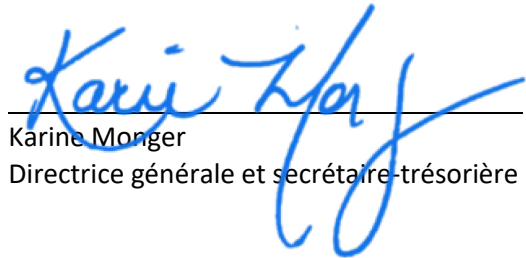
D'ALLOUER un montant maximal de 20 000 \$ (avant taxes) pour diverses expertises stratégiques en matière de développement économique, d'affaires publiques et de relations gouvernementales provenant du poste budgétaire du surplus dans l'éventualité où le projet soumis à la Société du Plan Nord ne serait accepté.

FERMETURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 16 h 15, il est proposé par Madame Gena Chubbs, appuyé par Madame Dale Roberts Keats que la séance soit levée.



Gladys Driscoll Martin
Préfète



Karine Monger
Directrice générale et secrétaire-trésorière